

Aphra Behn, Oroonoko, ou la véritable histoire de l'esclave royal 1688

Oroonoko, prince africain (de Cormantine, sur la côte du Ghana), a été enlevé par un capitaine espagnol et vendu comme esclave au Surinam. Conformément à l'usage, on lui donne un nouveau nom, « César ». Sa noblesse et son courage lui attirent l'admiration et le respect des autres esclaves, qui voient en lui un chef, et la méfiance des autorités.

César, ayant séparé les hommes des femmes et des enfants, les harangua sur les malheurs et les ignominies de l'esclavage, énumérant tous leurs labeurs et souffrances, sous de tels poids, fardeaux et corvées convenant plus à des bêtes qu'à des hommes, à des brutes sans conscience qu'à des âmes humaines. Il leur dit que ce n'était pas une question de jours, de mois ni d'années, mais d'éternité ; leurs tribulations n'auraient pas de fin. Ils souffraient, non comme des hommes qui pourraient trouver gloire et endurance dans l'oppression, mais comme des chiens aimant leur malheur, d'autant plus serviles qu'ils étaient battus. Ils avaient perdu la qualité divine des hommes, étaient devenus des ânes sans conscience, seulement faits pour le bât. Bien pis, un âne, un chien ou un cheval, ayant accompli sa tâche, pouvait s'étendre à l'écart puis se relever pour travailler, et lorsqu'il accomplissait sa tâche n'endurait pas de coups, tandis que les hommes, les hommes inférieurs et insensés qu'ils étaient, peinaient toute l'accablante semaine jusqu'au noir vendredi, puis, laborieux ou non, fautifs ou méritants, tous ensemble, les innocents et les coupables, ils enduraient le fouet infâme, les sordides cinglons de leurs frères esclaves, jusqu'à ce que le sang ruisselle sur toutes les parties de leur corps, un sang dont chaque goutte devrait être vengée par la mort d'un des tyrans qui imposaient ce régime.

- Et pourquoi, mes chers amis et compagnons d'infortune, serions-nous les esclaves d'un peuple inconnu ? Nous ont-ils vaincus noblement au combat ? Nous ont-ils écrasés dans une bataille honorable ? Sommes-nous, par le hasard de la guerre, devenus leurs esclaves ? Ce sort n'irriterait pas un noble cœur, n'enflammerait pas une âme de soldat. Non, mais nous sommes achetés et vendus comme des guenons ou des singes, pour être le jouet des femmes, des sots et des lâches, le soutien d'escrocs de déserteurs qui ont abandonné leurs propres pays à la suite de viols, de meurtres, de vols et de vilenies. N'entendez-vous pas comment ils se reprochent chaque jour l'infamie de leur vie, inférieure à celle des sauvages les plus extrêmes : et nous obéirions à un peuple aussi dégénéré, qui ne conserve pas une seule vertu humaine le distinguant des créatures les plus viles ? Souffrirez-vous, dis-je, d'être fouettés par de telles mains ?

Voltaire, Femmes, soyez soumises à vos maris, in Mélanges, pamphlets et œuvres polémiques, 1759-1768

Dans cette fiction, la Maréchale vient de lire dans les Epîtres de Saint Paul la phrase « Femmes, soyez soumises à vos maris ». Elle explique sa colère à l'abbé de Châteauneuf.

— Il fallait que sa femme fût une bien bonne créature : si j'avais été la femme d'un pareil homme, je lui aurais fait voir du pays. Soyez soumises à vos maris ! Encore s'il s'était contenté de dire : Soyez douces, complaisantes, attentives, économes, je dirais : Voilà un homme qui sait vivre ; et pourquoi soumises, s'il vous plaît ? Quand j'épousai M. de Grancey, nous nous promîmes d'être fidèles : je n'ai pas trop gardé ma parole, ni lui la sienne ; mais ni lui ni moi ne promîmes d'obéir. Sommes-nous donc des esclaves ? N'est-ce pas assez qu'un homme, après m'avoir épousée, ait le droit de me donner une maladie de neuf mois, qui quelquefois est mortelle ? N'est-ce pas assez que je mette au jour avec de très grandes douleurs un enfant qui pourra me plaider quand il sera majeur ? Ne suffit-il pas que je sois sujette tous les mois à des incommodités très désagréables pour une femme de qualité, et que, pour comble, la suppression d'une de ces douze maladies par an soit capable de me donner la mort sans qu'on vienne me dire encore : Obéissez ?

Certainement la nature ne l'a pas dit ; elle nous a fait des organes différents de ceux des hommes ; mais en nous rendant nécessaires les uns aux autres, elle n'a pas prétendu que l'union formât un esclavage. Je me souviens bien que Molière a dit¹ :

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

Mais voilà une plaisante raison pour que j'aie un maître ! Quoi ! Parce qu'un homme a le menton couvert d'un vilain poil rude, qu'il est obligé de tondre de fort près, et que mon menton est né rasé, il faudra que je lui obéisse très humblement ? Je sais bien qu'en général les hommes ont les muscles plus forts que les nôtres, et qu'ils peuvent donner un coup de poing mieux appliqué : j'ai peur que ce ne soit là l'origine de leur supériorité.

Ils prétendent avoir aussi la tête mieux organisée, et, en conséquence, ils se vantent d'être plus capables de gouverner ; mais je leur montrerai des reines qui valent bien des rois. On me parlait ces jours passés d'une princesse allemande² qui se lève à cinq heures du matin pour travailler à rendre ses sujets heureux, qui dirige toutes les affaires, répond à toutes les lettres, encourage tous les arts, et qui répand autant de bienfaits qu'elle a de lumières. Son courage égale ses connaissances ; aussi n'a-t-elle pas été élevée dans un couvent par des imbéciles qui nous apprennent ce qu'il faut ignorer, et qui nous laissent ignorer ce qu'il faut apprendre. Pour moi, si j'avais un État à gouverner, je me sens capable d'oser suivre ce modèle.

1. *L'École des femmes*, acte III, scène 2.

2. La reine Catherine II, née à Stettin le 2 mai 1729.

Si l'on ne défend point aux femmes la musique, la peinture, le dessin, pourquoi leur interdirait-on la littérature ? ce serait dans l'homme une jalousie honteuse que de repousser la femme dans l'ignorance, qui est un véritable défaut avilissant. Quand un être sensible a reçu de la nature une imagination vive, comment lui ravir le droit d'en disposer à son gré ?

Mais voici le danger. L'homme redoute toujours dans la femme une supériorité quelconque ; il veut qu'elle ne jouisse que de la moitié de son être. Il chérit la modestie de la femme ; disons mieux, son humilité, comme le plus beau de tous ses traits ; et comme la femme a plus d'esprit naturel que l'homme, celui-ci n'aime point cette facilité de voir, cette pénétration¹. Il craint qu'elle n'aperçoive en lui tous ses vices et surtout ses défauts.

Dès que les femmes publient leurs ouvrages, elles ont d'abord contre elles la plus grande partie de leur sexe, et bientôt presque tous les hommes. L'homme aimera mieux toujours la beauté d'une femme que son esprit ; car tout le monde peut jouir² de celui-ci.

L'homme voudra bien que la femme possède assez d'esprit pour l'entendre³, mais point qu'elle s'élève trop, jusqu'à vouloir rivaliser avec lui et montrer égalité de talent ; tandis que l'homme exige pour son propre compte un tribut⁴ journalier d'admiration.

Ces sentiments, cachés dans le cœur de tous les hommes, se réveillent avec force quand ils sont en masse. Par exemple, les pièces que les femmes donnent au théâtre sont jugées avec une rigueur excessive. Il n'y a qu'un seul homme qui souffre : c'est l'amant ; et cette idée-là même rend plus sévères les autres spectateurs.

La galanterie n'existe donc pas dans le public rassemblé pour juger les productions d'une femme, il s'en faut bien : comme chacun voudrait être l'amant, nul n'est ami alors ; et tous les hommes ont une disposition secrète à rabaisser la femme qui veut s'élever jusqu'à la renommée. Cet amour-là leur déplaît ; car c'est bien assez d'être subjugué⁵ par la beauté, sans l'être encore par les talents. D'ailleurs, comme la femme est assez inexorable⁶ quand elle juge ce qu'elle n'aime pas, les femmes auteurs payent, ce jour-là, pour tout leur sexe. Un triomphe éclatant serait fort alarmant pour l'orgueil et pour la liberté des hommes.

1. Grande finesse de compréhension. 2. Profiter. 3. Le comprendre. 4. Ce qui est dû à une personne. 5. être séduit ; au sens étymologique, « subjugué » signifie « soumettre, mettre sous le joug ». 6. Implacable, impitoyable.

**Choderlos de Laclos, *Discours sur la question proposée par l'Académie de Châlons-sur-Marne*
*Quels seraient les meilleurs moyens de perfectionner l'éducation des femmes, 1er mars 1783.***

Ô femmes, approchez et venez m'entendre ! Que votre curiosité, dirigée une fois sur des objets utiles, contemple les avantages que vous avait donnés la nature et que la société vous a ravis. Venez apprendre comment, nées compagnes de l'homme, vous êtes devenues son esclave ; comment, tombées dans cet état abject¹, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel ; comment enfin, dégradées de plus en plus par votre longue habitude de l'esclavage, vous en avez préféré les vices avilissants², mais commodes³, aux vertus plus pénibles d'un être libre et respectable. Si ce tableau fidèlement tracé vous laisse de sang-froid, si vous pouvez le considérer sans émotion, retournez à vos occupations futiles. Le mal est sans remède, les vices se sont changés en mœurs. Mais si au récit de vos malheurs et de vos pertes, vous rougissez de honte et de colère, si des larmes d'indignation s'échappent de vos yeux, si vous brûlez du noble désir de ressaisir vos avantages, de rentrer dans la plénitude de votre être, ne vous laissez plus abuser par de trompeuses promesses, n'attendez point les secours des hommes auteurs de vos maux : ils n'ont ni la volonté, ni la puissance de les finir, et comment pourraient-ils vouloir former des femmes devant lesquelles ils seraient forcés de rougir ? apprenez qu'on ne sort de l'esclavage que par une grande révolution. Cette révolution est-elle possible ? C'est à vous seules à le dire puisqu'elle dépend de votre courage. Est-elle vraisemblable ? Je me tais sur cette question ; mais jusqu'à ce qu'elle soit arrivée, et tant que les hommes régleront votre sort, je serai autorisé à dire, et il me sera facile de prouver qu'il n'est aucun moyen de perfectionner l'éducation des femmes.

Partout où il y a esclavage, il ne peut y avoir éducation ; dans toute société, les femmes sont esclaves ; donc la femme sociale n'est pas susceptible d'éducation. Si les principes de ce syllogisme⁴ sont prouvés, on ne pourra nier la conséquence. Or, que partout où il y a esclavage il ne puisse y avoir éducation, c'est une suite naturelle de la définition de ce mot ; c'est le propre de l'éducation de développer les facultés, le propre de l'esclavage c'est de les étouffer ; c'est le propre de l'éducation de diriger les facultés développées vers l'utilité sociale, le propre de l'esclavage est de rendre l'esclave ennemi de la société.

1. Ignoble, méprisable. 2. Dégradants 3. Agréables. 4 Le syllogisme dans la logique aristotélicienne est un raisonnement construit sur trois propositions, deux prémisses, la majeure et la mineure, et une conclusion qui procède nécessairement des deux précédentes. Le modèle le plus connu de syllogisme est la première figure appelée BARBARA, « A » désignant une proposition universelle affirmative : Majeure : tout X est Y, mineure : or tout Z est X, conclusion : donc tout Z est Y.

Nicolas de Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 1791

Pour que cette exclusion ne fût pas un acte de tyrannie, il faudrait ou prouver que les droits naturels des femmes ne sont pas absolument les mêmes que ceux des hommes, ou montrer qu'elles ne sont pas capables de les exercer.

Or, les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquérir des idées morales, et de raisonner sur ces idées ; ainsi les femmes ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens.

Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers et qui s'enrhument aisément ?

En admettant dans les hommes une supériorité d'esprit qui ne soit pas la suite nécessaire de la différence d'éducation (ce qui n'est rien moins que prouvé, et ce qui devrait l'être, pour pouvoir, sans injustice, priver les femmes d'un droit naturel), cette supériorité ne peut consister qu'en deux points. On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuves de génie dans les arts, dans les lettres, etc. ; mais sans doute on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes ; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes ; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or, puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes ?

Denis Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, 1796

Polly Baker comparait devant un tribunal de Boston, en Nouvelle-Angleterre : elle est accusée de ne pas avoir payé les amendes qu'une femme ayant eu des enfants hors mariage doit payer.

Je n'ai jamais offensé personne dans le lieu où je vis, et je défie mes ennemis, si j'en ai quelques-uns, de pouvoir prouver que j'ai fait le moindre tort à un homme, à une femme, à un enfant. Permettez-moi d'oublier un moment que la loi existe, alors je ne conçois pas quel peut être mon crime ; j'ai mis cinq beaux enfants au monde, au péril de ma vie, je les ai nourris de mon lait, je les ai soutenus de mon travail ; et j'aurais fait davantage pour eux, si je n'avais pas payé des amendes qui m'en ont ôté les moyens. Est-ce un crime d'augmenter les sujets de Sa Majesté dans une nouvelle contrée qui manque d'habitants ? Je n'ai enlevé aucun mari à sa femme, ni débauché aucun jeune homme ; jamais on ne m'a accusée de ces procédés coupables, et si quelqu'un se plaint de moi, ce ne peut être que le ministre à qui je n'ai point payé de droits de mariage¹. Mais est-ce ma faute ? J'en appelle à vous, Messieurs ; vous me supposez sûrement assez de bon sens pour être persuadés que je préférerais l'honorable état de femme² à la condition honteuse dans laquelle j'ai vécu jusqu'à présent. J'ai toujours désiré et je désire encore de me marier, et je ne crains point de dire que j'aurais la bonne conduite, l'industrie et l'économie³ convenables à une femme, comme j'en ai la fécondité. Je défie qui que ce soit de dire que j'aie refusé de m'engager dans cet état. Je consentis à la première et seule proposition qui m'en ait été faite ; j'étais vierge encore ; j'eus la simplicité de confier mon honneur à un homme qui n'en avait point ; il me fit mon premier enfant et m'abandonna. Cet homme, vous le connaissez tous : il est actuellement magistrat comme vous et s'assied à vos côtés ; j'avais espéré qu'il paraîtrait aujourd'hui au tribunal et qu'il aurait intéressé votre pitié en ma faveur, en faveur d'une malheureuse qui ne l'est que par lui ; alors j'aurais été incapable de l'exposer à rougir en rappelant ce qui s'est passé entre nous. Ai-je tort de me plaindre aujourd'hui de l'injustice des lois ? La première cause de mes égarements, mon séducteur, est élevé au pouvoir et aux honneurs par ce même gouvernement qui punit mes malheurs par le fouet et par l'infamie. On me répondra que j'ai transgressé les préceptes de la religion ; si mon offense est contre Dieu, laissez-lui le soin de m'en punir ; vous m'avez déjà exclue de la communion de l'église, cela ne suffit-il pas ? Pourquoi au supplice de l'enfer, que vous croyez m'attendre dans l'autre monde, ajoutez-vous dans celui-ci les amendes et le fouet ?

1. Taxe payée à l'Etat au moment des noces. 2. Femme mariée. 3. Qualités pour bien gérer la vie du foyer.

Toussaint Louverture *Réfutations de quelques assertions d'un discours prononcé au Corps législatif, le 10 Prairial, an V (29 mai 1797), par Vienot-Vaublanc, au Directoire exécutif, orthographe et ponctuation modernisées.*

À Dieu ne plaise que pour rendre meilleure la cause des Noirs, je désavoue les excès auxquels une partie d'entre eux s'est portée. Loin de moi tout subterfuge, je dirai la vérité, fût-elle contre moi-même. Je confesse que les reproches que l'on fait ici à la troupe de Jean-François sont justement mérités. Je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour déplorer son aveuglement ; mais c'était le délire de quelques individus, et non pas celui de tous les Noirs. Et doit-on confondre sous la même dénomination de brigands, ceux qui commirent des brigandages d'avec ceux qui les réprimèrent ? ceux qui persistèrent dans une conduite coupable avec ceux qui les combattirent et les firent rentrer dans le devoir ? Si, parce que quelques Noirs ont commis des cruautés, on pouvait arguer de là que tous les Noirs sont cruels, on aurait le droit d'accuser de barbarie les Français d'Europe et toutes les nations du monde. Mais le Sénat français ne partagera pas une telle injustice, il saura repousser les passions qui font agir les ennemis de la liberté, il ne confondra pas avec une troupe sans frein, sans discipline, des hommes qui, depuis le règne de la liberté à Saint-Domingue, ont donné des preuves sans réplique de fidélité à la République, ont répandu leur sang pour elle, ont assuré son triomphe, et qui par des actes de bonté et d'humanité, par leur retour à l'ordre et au travail, par leur attachement à la France, ont bien racheté une partie des erreurs où leurs ennemis les poussèrent, et où leur ignorance les entraîna. Dociles à la voix de la raison, ils y reviendront toujours, lorsque leurs véritables amis sauront se faire entendre.

S'il était vrai que les noirs fussent assez injustes pour penser que les propriétés de Saint-Domingue leur appartiennent, pourquoi ne s'en seraient-ils pas rendus les maîtres, en chassant les hommes des autres couleurs, qu'il leur serait bien aisé de maîtriser par leur nombre ? S'ils avaient juré aux blancs une haine féroce, comment se fait-il que la population blanche de la ville du Cap égale en ce moment la population noire et celle des hommes de couleur ? Comment se fait-il que parmi les fermiers des sucreries de la plaine du Cap, plus de la moitié d'entre eux soient blancs ? Si l'union et la fraternité ne régnaient pas parmi les hommes de toutes les couleurs, verrait-on les blancs, les rouges et les noirs s'associer pour rétablir ces mêmes sucreries, et vivre dans la plus parfaite égalité ? Verrait-on, sans l'union de toutes les couleurs, des soldats européens courir avec les noirs la même carrière que leurs concitoyens d'Europe ? Les verrait-on s'animer aux combats, et n'obtenir souvent des triomphes qu'à leurs nobles émulations.

Mais alors, je pose la question suivante : la colonisation a-t-elle vraiment mis en contact ? Ou, si l'on préfère, de toutes les manières d'établir contact, était-elle la meilleure ?

Je réponds non.

Et je dis que de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie ; que, de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réussir une seule valeur humaine. [...]

Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à *déciviliser* le colonisateur, à l'*abrutir*¹ au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme² moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Viêt-Nam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène³ qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et « interrogés », de tous ces patriotes⁴ torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance⁵ étalée, il y a le poison instillé⁶ dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de l'*ensauvagement* du continent. [...]

Mais parlons des colonisés [...]

Je vois bien ce que la colonisation a détruit : les admirables civilisations indiennes, et que ni Deterding, ni Royal Dutch, ni Standard Oil⁷ ne me consolent jamais des Aztèques ni des Incas.

Je vois bien celles – condamnées à terme – dans lesquelles elle a introduit un principe de routine : Océanie, Nigéria, Nyassaland. Je vois moins bien ce qu'elle a apporté.

Sécurité ? Culture ? juridisme ? En attendant, je regarde et je vois, partout où il y a, face à face, colonisateurs et colonisés, la force, la brutalité, la cruauté, le sadisme, le heurt et, en parodie de la formation culturelle, la fabrication hâtive de quelques milliers de fonctionnaires subalternes⁸, de boys⁹, d'artisans, d'employés de commerce et d'interprètes nécessaires à la bonne marche des affaires.

J'ai parlé de contact.

Entre colonisateur et colonisé, il n'y a de place que pour la corvée¹⁰, l'intimidation, la pression, la police, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue¹¹, la suffisance, la muflerie¹², des élites¹³ décérébrées¹⁴, des masses avilies¹⁵.

Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en garde-chiourme¹⁶, en chicote¹⁷ et l'homme indigène en instrument de production.

A mon tour de poser une équation : *colonisation = chosification*.

J'entends la tempête. On parle de progrès, de « réalisations », de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes.

Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires *possibilités* supprimées.

On me lance à la tête des faits, des statistiques, des kilométrages de routes, de canaux, de chemin de fer.

Moi, je parle de milliers d'hommes sacrifiés au Congo-Océan¹⁸. Je parle de ceux qui, à l'heure où j'écris, sont en train de creuser à la main le port d'Abidjan. Je parle de millions d'hommes arrachés à leurs dieux, à leur terre, à leurs habitudes, à leur vie, à la danse, à la sagesse.

Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.

On m'en donne plein la vue de tonnage de coton ou de cacao exporté, d'hectares d'oliviers ou de vignes plantés.

Moi, je parle d'*économies* naturelles, d'*économies* harmonieuses et viables, d'*économies* à la mesure de l'homme indigène désorganisées, de cultures vivrières détruites, de sous-alimentation installée, de développement agricole orienté selon le seul bénéfice des métropoles, de rafles¹⁹ de produits, de rafles de matières premières.

On se targue²⁰ d'abus supprimés.

Moi aussi, je parle d'abus, mais pour dire qu'aux anciens — très réels — on en a superposé d'autres — très détestables. On me parle de tyrans locaux mis à la raison²¹ ; mais je constate qu'en général ils font très bon ménage avec les nouveaux et que, de ceux-ci aux anciens et vice-versa, il s'est établi, au détriment des peuples, un circuit de bons services et de complicité.

On me parle de civilisation, je parle de prolétarisation²² et de mystification²³.

1. Abrutir : rendre brute. 2. Relativisme : remise en question des valeurs morales. 3. Gangrène : infection (sens propre), corruption (sens figuré). 4. Patriotes : défenseurs de la patrie. 5. Jactance : arrogance, vantardise bavarde. 6. Instillé : infiltré peu à peu. 7. Deterding, Royal Dutch, Standard Oil : compagnies pétrolières. 8. Subalternes : inférieurs. 9. Boys : serviteurs. 10. La corvée : sous l'Ancien Régime, travail obligatoire dû par le paysan à son seigneur. 11. La morgue : l'arrogance. 12. La muflerie : la brutalité. 13. Elites : catégories sociales dominant les autres. 14. Décérébrées : rendues bêtes. 15. Avilies : rendues viles, c'est-à-dire humiliées, déshonorées. 16. Garde-chiourme : surveillant brutal (terme péjoratif). 17. Chicote : fouet. 18. Le Congo-Océan : grande ligne ferroviaire africaine. 19. Rafles : vols. 20. Se targue : se vante. 21. Empêchés de nuire. 22. Transformation en ouvriers exploités. 23. Mensonge organisé.

Denis Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville, 1773-1774, chapitre II*

« Et toi, chef des brigands qui t'obéissent, écarte promptement ton vaisseau de notre rive : nous sommes innocents, nous sommes heureux ; et tu ne peux que nuire à notre bonheur. Nous suivons le pur instinct de la nature ; et tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère. Ici tout est à tous ; et tu nous as prêché je ne sais quelle distinction du *tien* et du *mien*. Nos filles et nos femmes nous sont communes ; tu as partagé ce privilège avec nous ; et tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues. Elles sont devenues folles dans tes bras ; tu es devenu féroce entre les leurs. Elles ont commencé à se haïr ; vous vous êtes égorgés pour elles ; et elles nous sont revenues teintes de votre sang. Nous sommes libres ; et voilà que tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage. Tu n'es ni un dieu, ni un démon : qui es-tu donc pour faire des esclaves ? Orou¹ ! toi qui entends la langue de ces hommes-là, dis-nous à tous, comme tu me l'as dit à moi-même, ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! Et pourquoi ? Parce que tu y as mis le pied ? Si un tahitien débarquait un jour sur vos côtes, et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce de vos arbres : *Ce pays appartient aux habitants de Tahiti*, qu'en penserais-tu ? Tu es le plus fort ! Et qu'est-ce que cela fait ? Lorsqu'on t'a enlevé une des méprisables bagatelles dont ton bâtiment est rempli, tu t'es récrié, tu t'es vengé ; et dans le même instant tu as projeté au fond de ton cœur le vol de toute une contrée ! Tu n'es pas esclave : tu souffrirais plutôt la mort que de l'être, et tu veux nous asservir ! Tu crois donc que le Tahitien ne sait pas défendre sa liberté et mourir ? Celui dont tu veux t'emparer comme de la brute, le Tahitien, est ton frère. Vous êtes deux enfants de la nature ; quel droit as-tu sur lui qu'il n'ait pas sur toi ? Tu es venu ; nous sommes-nous jetés sur ta personne ? avons-nous pillé ton vaisseau ? t'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? t'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? Nous avons respecté notre image en toi. Laisse-nous nos mœurs ; elles sont plus sages et plus honnêtes que les tiennes ; nous ne voulons point troquer ce que tu appelles notre ignorance contre tes inutiles lumières.

Le Loup et l'Agneau

La raison du plus fort est toujours la meilleure :
Nous l'allons montrer tout à l'heure¹.

Un Agneau se désaltérait,
Dans le courant d'une onde² pure.
Un Loup survient, à jeun qui cherchait aventure³,
Et que la faim en ces lieux attirait.
« Qui te rend si hardi⁴ de troubler mon breuvage ?
Dit cet animal plein de rage ;
Tu seras châtié de ta témérité.
- Sire, répond l'Agneau, que votre Majesté,
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère,
Que je me vas désaltérant⁵,
Dans le courant,
Plus de vingt pas⁶ au-dessous d'Elle ;
Et que par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.
- Tu la troubles, reprit cette bête cruelle,
Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
- Comment l'aurais-je fait si⁷ je n'étais pas né ?
Reprit l'Agneau, je tette⁸ encore ma mère.
- Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.
- Je n'en ai point. - C'est donc quelqu'un des tiens :
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers, et vos chiens.
On me l'a dit : il faut que je me venge.

Là-dessus au fond des forêts.
Le Loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

1. Tout de suite. 2. Cours d'eau. 3. Une occasion (de se nourrir), un heureux hasard. 4. Qu'est-ce qui te rend assez hardi pour... 5. Que je suis en train de me désaltérer. 6. Une quinzaine de mètres. 7. Puisque. 8. Orthographe de l'époque pour « je tète ».

LES DROITS DE LA FEMME.

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? Ta force ? Tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique*.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; il prétend jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

A décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

PREAMBULE

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des Citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne.

* De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

(Note de l'auteur).

Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, extrait du Postambule

Sous l'Ancien Régime, tout était vicieux, tout était coupable ; mais ne pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la substance même des vices ? Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune, qui la portait au mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête. La plus indécente se faisait respecter avec de l'or. Le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore, la Révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus. Cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? La différence est grande ; on le sait. L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées. Elle est pauvre et vieille, dit-on ; pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique. On conçoit aisément que celle qui est née d'une famille riche gagne beaucoup avec l'égalité des partages. Mais celle qui est née d'une famille pauvre, avec du mérite et des vertus ; quel est son lot ? La pauvreté et l'opprobre. Si elle n'excelle pas précisément en musique ou en peinture, elle ne peut être admise à aucune fonction publique, quand elle en aurait toute la capacité.

Evidemment, nous ne sommes pas égaux naturellement : nous avons des tailles inégales, des poids inégaux, des talents inégaux, des forces physiques inégales. Nous ne pouvons pas tous être champion olympique ou prix Nobel. Une des merveilles de l'humanité réside dans les différences qui font que nous reconnaissons chaque femme et chaque homme comme une personne différente de toutes les autres personnes. La République ne nie pas cette réalité, ni ne veut supprimer les différences entre chaque homme et chaque femme.

Mais elle leur reconnaît la même dignité et veut organiser la société pour que chacun ait les mêmes droits c'est-à-dire des droits égaux quelles que soient sa taille, sa force ou son intelligence. C'est le rôle de la Loi qui s'applique de façon égale à toutes les femmes et à tous les hommes de la République.

C'est pourquoi l'égalité est un des trois éléments de la grande formule républicaine inscrite aux frontons de nombreux établissements de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Cette formule est tellement connue qu'elle s'est banalisée. On ne lui prête plus une attention suffisante ...Pourtant, quand on veut tuer la République, on la supprime. Tel fut le cas en 1940 quand Pétain remplaça la belle formule par une autre : « Travail, Famille, Patrie » Il le fit pour faire de la hiérarchie le fondement de son idéologie : le modèle du père remplace la référence au frère, à l'égal : à cette époque, le travail c'est la sujétion au patron, la famille la sujétion au père et la patrie propose une même étymologie. Le citoyen doit toujours être soumis à plus fort que lui. Bien sûr, même aujourd'hui, personne ne s'oppose violemment aux valeurs du travail, de la famille ou de la patrie prises une par une. Mais c'est l'association des trois valeurs pour remplacer les trois références républicaines qui lui donne ce sens antirépublicain et dictatorial.

Autrement dit, l'égalité est, dans la formule républicaine, indissociable des deux autres termes, liberté et fraternité. Il n'y a pas de véritable liberté sans égalité, il n'y a pas de fraternité possible sans égalité. Et réciproquement : l'égalité ne doit contredire ni la liberté, ni la fraternité. Par exemple une liberté n'a de sens que si chaque citoyen peut effectivement l'exercer. Que vaut la liberté, pour tous, de voyager, si seuls quelques-uns ont les moyens financiers de voyager ? Que vaut la liberté, pour tous, d'aller au cinéma, si seuls des privilégiés peuvent se payer le ticket nécessaire ?

C'est pourquoi, la République essaie de réduire les inégalités naturelles en prenant par exemple des mesures spéciales pour que les handicapés physiques aient le même accès aux lieux qu'ils ont envie de fréquenter. L'égalité est un idéal et un programme : elle n'est jamais acquise. Elle signifie que la république doit toujours progresser dans le sens de l'égalité. Elle doit par exemple faire en sorte que les hommes ne dominent pas les femmes, que les forts n'écrasent pas les faibles, que les dirigeants respectent les dirigés. Elle doit lutter contre les égoïsmes qui poussent certaines personnes à profiter des inégalités naturelles. En même temps, elle doit ne pas brimer la liberté de ceux qui travaillent ou se dépensent plus que les autres à l'école ou dans leur profession. Dans la République, les femmes et les hommes doivent avoir des droits égaux, quelles que soient leurs inégalités naturelles. Mais le sens de l'égalité implique que soient reconnus les efforts inégaux que font les uns et les autres.

Alain Etchegoyen, article « Égalité », *Guide républicain : l'idée républicaine aujourd'hui*, 2004
© SCÉRÉN-CNDP, Ministère de l'Éducation nationale, Delagrave.
580 mots.

La parole tombe d'en haut. Le silence règne en bas. Un silence collectif, troué d'un fourmillement de discours incontrôlés, incontrôlables, substituts¹ dangereux d'une vraie parole démocratique.

Pourquoi ce silence ? Parce qu'il y a des sujets tabous ? Parce que la parole d'en haut intimide ? Ou peut-être pour une raison plus générale : la liberté d'expression est « l'un des droits les plus précieux de l'homme », mais de ce droit individuel expressément garanti à chacun par la loi, la grande majorité n'a presque jamais l'occasion de faire un usage public. Je ne parle pas des journaux, des médias, des publications. Je parle du citoyen ordinaire. Sans doute les textes sont-ils explicites. Toutes nos constitutions s'inspirent de l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) selon lequel « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Mais justement, ce simple citoyen, quand, où, comment s'exprime-t-il ? [...]

Des plus petits villages aux plus grandes cités, de proche en proche, tout l'espace de la nation est rempli de ceux, avec ou sans gilet jaune², qu'on n'entend jamais, sur aucun sujet. Les silencieuses et les silencieux. Les Innombrables. Dans leur diversité. Ceux que les Grecs anciens nommaient, souvent avec condescendance, « *oi polloi* », « les nombreux », mais en qui Périclès³ voit la source et le fondement de la démocratie. Et qu'il convie à participer au service de la cité, selon la règle de l'isonomie, l'égalité par et devant la loi. « Nul ne doit être empêché de participer au service de la cité par l'obscurité de son rang. » (On fera droit ici à une réserve légitime quant aux limites d'une démocratie dont sont exclus les esclaves et les femmes.)

Il y a peut-être une raison très simple pour que le simple citoyen ne profite pas de cette fameuse liberté d'expression, valeur majeure de la République. Il ne peut pas l'exercer parce qu'il porte un invisible baillon⁴. Et le nom de ce baillon est : illégitimité. C'est très compliqué, cette question de l'accès à la parole orale, écrite. De se sentir légitime, ou interdit. Qui la donne, la légitimité ? Et comment vit-on l'illégitimité ?

La vraie inégalité est là. Entre ceux qui ont un accès légitime à la parole et ceux qui ne l'ont pas.

En fait, c'est la plupart du temps une affaire de pouvoir. De naissance (le nom, le papa, la lignée, les héritages, matériels et symboliques). Car l'Ancien Régime n'est pas tout à fait mort : patrons, propriétaires, tycoons⁵ de l'industrie. (Même illettrés. Voir un mafieux encore récemment chef d'État qui confondait les Bahamas avec l'Alabama⁶.) Avec l'avènement des régimes démocratiques, il y a aussi la légitimité méritocratique (le mot pour moi n'est pas péjoratif), celle que donnent des connaissances, des concours, des titres, les grandes écoles... Et aussi des légitimités indiscutables, une confiance établie avec le lecteur, des engagements, un savoir. (Qui ne devrait cependant jamais autoriser à parler à la place de l'autre.) Mais aux frontières, il y a toujours un peu d'illégitimité, un excès, une confiance démesurée.

Rares sont ceux, pourtant, à qui leur légitimité pose problème. Ils l'ont bien méritée, pensent-ils.

Et puis il y a aussi les légitimités difficiles à conquérir, parce qu'il s'agit de prendre la parole dans un sens qui n'est pas celui de la pensée dominante. Ce qui expose à la censure ou au procès. Le censuré est un baillonné. Qui se baillonne parfois lui-même. Il faut rendre hommage à toutes ces légitimités courageuses, acquises de haute lutte : à ces paroles sorties de nulle part - souvent d'une âme excédée par des sentiments violents, d'injustice, de dégoût, d'amour. Ces cas où quelqu'un, sorti d'on ne sait où, fait entendre un son, un ton nouveau. On est surpris, sidéré, on en redemande, et il (elle) la conquiert, sa légitimité. Pour un jour ou pour toujours.

740 mots

Danièle Sallenave, *Parole en haut, silence en bas*, © Éditions Gallimard, 2021.

1. Remplaçants. 2. L'autrice fait référence au mouvement de protestation sociale né en octobre 2018 et dont les membres actifs revêtaient un gilet de sécurité fluorescent. 3. Homme d'État athénien qui a favorisé la démocratie. 4. Pièce que l'on met sur ou dans la bouche de quelqu'un pour l'empêcher de parler. 5. Hommes puissants par leur réussite commerciale et financière. 6. Référence à Donald Trump, qui avait affirmé que l'ouragan Dorian (2019) allait frapper l'Alabama, alors qu'en réalité il s'agissait des Bahamas. 7. Hiérarchie sociale fondée sur le mérite individuel.